

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, Mmes Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary, renvoyée en commission le 26 juin 2000, intitulée: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève».

Rapporteur: M. Roger Deneys.

Cet objet a été traité en commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M. Roger Deneys, le 18 septembre 2001.

Je remercie Mme Yvette Clivaz Beetschen pour ses très précieuses notes de séance.

Rappel de la motion

MOTION

Considérant:

- l'ouverture, à l'automne 2000, du M-Parc (Migros) à Carouge et la mise en service, ce printemps, du parc relais de l'Etoile, avec l'augmentation de la circulation dans le quartier que ces deux événements pourraient entraîner;
- la nécessité de coordonner l'application du plan de circulation de Carouge avec les travaux incombant à la Ville de Genève concernant la future ligne de tram des Acacias;
- les demandes du groupe d'associations Acacias 2000 concernant l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité sur le chemin de l'école dans le quartier des Acacias, à Genève et à Carouge,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de coordonner avec la Ville de Carouge la mise en place du plan de circulation dans le quartier des Acacias, à Genève et à Carouge, en particulier pour:

- prendre en compte les demandes du groupe Acacias 2000;
- éviter un trafic accru dans le quartier dû au M-Parc;
- établir des mesures de compensation en termes de places de parc comme conséquence de l'ouverture du parc relais de l'Etoile (pour les TPG, les livraisons, les motos, les cyclistes et les résidents);
- instaurer un régime de macarons pour les résidents du quartier;
- développer des zones à trafic modéré (30 km/h, 20 km/h, espaces piétons) dans le secteur.

Remarques préliminaires

En raison du traitement en une seule séance de cet objet, il a été décidé de me confier le rapport, en lieu et place d'une collègue absente ce jour-là. Il se confirme donc que la conjonction de la présidence et du statut de rapporteur ne favorise pas un traitement très harmonieux des objets et je prie donc tant les motionnaires que les habitantes et habitants concernés de bien vouloir m'excuser pour ce retard!

Audition

Audition de M. Sami Kanaan, représentant les motionnaires

M. Kanaan déclare que la substance de la motion sera présentée par MM. Farine et Barta. Il signale que le cas des Acacias est spécifique, car c'est un quartier qui se trouve à cheval entre la ville de Genève et la commune de Carouge et que souvent ce territoire n'est pas traité en priorité par la Ville de Genève en ce qui concerne les aménagements. Il relève, par exemple, que c'est le seul quartier de la ville de Genève, en dehors de l'hypercentre, où il n'y a pas de système de macarons. Cette situation d'enfant pauvre aurait pu durer s'il n'y avait pas eu:

- le parc relais de l'Etoile;
- l'ouverture du M-Parc;
- le futur stade de la Praille et surtout le futur centre commercial, dont l'impact sur l'ensemble de la zone sera important.

Ces changements ont touché la vie du quartier et ont fait réagir certaines personnes. Comme pour le quartier Cluse/Roseaie, il y a eu une concertation des parents d'élèves et des habitants. Les commerçants ont également été invités à participer à la réflexion. Au moment où la motion est née, ces personnes ont été inquiétées par l'ouverture du M-Parc qui générerait un trafic considérable dans le quartier. Les automobilistes s'engouffraient dans les rues étroites et rendaient dangereux les déplacements des enfants. Depuis, il y a eu l'esquisse d'une mise en place d'une zone 30 km/h.

M. Kanaan rappelle que tout nouveau projet devrait faire l'objet de mesures de compensation. Même si le Conseil d'Etat estime qu'il suffit maintenant de diminuer l'augmentation des places de parc à Genève, l'on ne peut pas dire que le nombre global diminue si l'on tient compte des parkings privés et des parkings d'entreprises. De plus ces parkings entrent dans la réflexion des gens et ne favorisent pas la modification des habitudes. Il relève que les mesures de compensation sont toujours prises avec du retard.

Il précise encore que les motionnaires ont réagi à un dossier né sur le terrain et répond ensuite aux questions des membres de la commission.

Où se situe précisément le problème? En tant que consommatrice, une commissaire n'a pas remarqué de zone résidentielle à proximité du M-Parc, mais elle a plutôt l'impression de traverser une zone industrielle.

M. Kanaan indique que le périmètre en question s'étend du boulevard des Promenades à la rue Caroline et jusqu'aux ponts de Carouge et de la Fontenette.

Mais n'y a-t-il pas de toute façon déjà beaucoup de trafic sur le boulevard des Promenades?

M. Kanaan estime que la fermeture de Brico-Loisirs de Meyrin amène plus de monde. Il pense que, si l'on avait des transports publics performants et un système de livraison, les gens auraient intérêt à se déplacer sans leur véhicule. Il indique qu'une enquête faite pour les commerces périphériques de Zurich a permis de montrer qu'en fait il y a très peu de gens qui ont réellement besoin de leur véhicule pour transporter leurs achats.

Il avait été dit qu'une étude d'impact avait été faite en ville de Genève et sur Carouge concernant ce quartier. Cette étude est-elle valable et fait-elle foi?

M. Kanaan précise qu'une étude d'impact n'a pas été faite seulement pour le M-Parc mais aussi pour le centre commercial de la Praille. A son avis, l'application de la loi fédérale est complètement lacunaire, car ces études sont commanditées par les promoteurs sans aucune norme minimale.

Pour les parkings, il rappelle qu'il y a un taux légal pour les immeubles de logements. Pour les entreprises, le nombre de places varie. Certaines organisations internationales ont plus de places que d'emplois. Il pense qu'il y a un problème de cohérence entre les différentes pratiques et le désir de réaliser un transfert modal. Il faut déterminer si l'on veut agir au niveau des logements, du travail ou des visiteurs. L'Office des transports et de la circulation (OTC) est d'avis d'agir sur les places de parcs dans les entreprises, car il pense que c'est le meilleur moyen de couper le trafic pendulaire.

Un commissaire s'étonne que dans les zones 30 km/h il n'y a jamais de mesures de contrôle. Il a remarqué qu'en campagne il y a souvent des radars de prévention, alors qu'il n'en voit jamais en ville.

M. Kanaan relève que l'audition de l'OTC est utile pour les plans, mais qu'il faudrait aussi entendre la gendarmerie et les agents de ville.

Un commissaire s'étonne que les habitants de ce secteur ne bénéficient pas encore de macarons. Il signale qu'en passant à la rue du Grand-Bureau les limitations varient plusieurs fois entre 30 et 50 km/h en passant par 40 km/h devant les écoles. Il trouve que ce n'est pas sérieux. Il aimerait entendre les responsables du Conseil administratif de Carouge pour savoir ce qu'ils prévoient.

M. Kanaan indique qu'une motion en termes quasi égaux a été déposée au Conseil municipal de Carouge.

Un commissaire libéral connu pour son sens de l'humour et sa pointe d'ironie aimerait bien que les partis qui prônent le développement d'un système de livraison lui expliquent comment ils pensent que cela peut fonctionner. Il fait remarquer qu'il faut être présent entre 8 h et 18 h pour réceptionner la marchandise et que c'est par exemple bien plus facile pour ses électeurs de Champel, qui ont du personnel de maison, que pour d'autres citoyens ayant moins de revenus. Il déclare que c'est un truc de bourgeois qui devrait intéresser les électeurs libéraux mais pas ceux de M. Kanaan.

M. Kanaan répond qu'il est facile de trouver des obstacles (car il y en a) si l'on ne veut pas faire avancer le système de livraison. Il fait remarquer que, même dans l'électorat libéral, la majorité d'entre eux n'a pas de personnel de maison. Plus sérieusement, il rappelle l'exemple de la Placette où 75% des clients vient autrement qu'en voiture. Il pense que la demande viendra en fonction de l'offre et ajoute qu'avec ce type de raisonnement il est certain qu'il y aura toujours plus de voitures.

Une commissaire avait compris que, pour le M-Parc, il y avait surtout un problème de marquage et de flèches qui faisait que les gens n'empruntaient pas l'itinéraire adéquat pour accéder aux commerces. Elle avait cru comprendre que la situation s'était améliorée.

M. Kanaan propose de poser la question à MM. Farine et Barta. Il pense néanmoins que le fléchage de base est insuffisant pour changer les habitudes des gens. Par contre, la création de zones 30 km/h, de rues résidentielles, de ronds-points sont des mesures simples et efficaces.

Audition de M. Jean-Daniel Farine, de l'Association transports et environnement (ATE), et de M. Gabriel Barta, président de l'Association pour l'animation des Acacias

M. Farine indique qu'ils ont présenté leurs demandes à Carouge et à la Ville de Genève. Il indique que le regroupement Acacias 2000 est constitué de l'Association des parents d'élèves des Allobroges, des Pervenches et Montfaçon, de l'Association des habitants de la Praille, de l'Aspic, de l'ATE et de l'UGP, regroupement qui s'est mobilisé en fonction de l'ouverture du M-Parc et du P+R de l'Etoile. Ils ont invité le magistrat à une séance publique l'année dernière et ont, depuis, pris contact avec quelques municipaux pour avoir plus d'appui. Il déclare que le fait de revenir sur un objet qu'ils jugeaient urgent à l'époque quinze mois après permet au moins de faire le point et de constater que, depuis, trois réalisations ont pu se faire. Il s'agit de:

- l'introduction de la zone 30 km/h;
- l'aménagement de la rue des Allobroges devant l'école;
- la création d'un giratoire à l'intersection de la rue des Ronsades avec celle du Grand-Bureau.

Ce sont des réalisations dont ils sont satisfaits, mais ils ont encore d'autres demandes qu'ils voudraient voir examiner et faire l'objet d'un crédit. Ils relèvent que certaines préoccupations ont déjà été présentées en 1989 par un groupe d'habitants. Il s'agit donc d'un long processus. Ils déclarent que certaines mesures sont faciles à prendre, d'autres plus compliquées.

Il leur a été répondu qu'il fallait maintenant attendre la réalisation des voies de tram sur les Acacias. Bien qu'il y ait quelques points de contact, ils pensent que ce n'est pas une raison pour les faire attendre plus de dix ans.

M. Barta indique que cela fait plus de dix ans que leurs associations demandent que des mesures soient prises pour améliorer la qualité de la vie et pour que les Acacias deviennent un quartier. Même s'ils sont tributaires de l'aménagement de la rue des Acacias, ce n'est pas là qu'ils vivent. Il y a un début de zone 30 km/h, mais les mesures d'accompagnement ne sont pas prises. Il est bien souvent difficile de déambuler sur les trottoirs, car ils sont occupés par les voitures.

M. Farine indique qu'ils aimeraient que les aménagements de la zone 30 km/h soient plus incitatifs. Il propose, par exemple, de déplacer des stationnements en épis à certains endroits. Il y a des mesures simples qui pourraient être prises, mais les associations ont besoin de leur appui pour que les services de la Ville de Genève s'engagent.

MM. Farine et Barta répondent ensuite aux questions des membres de la commission.

Un commissaire ne comprend pas ce qu'ils attendent de la Ville de Genève, car il constate que 95% des aménagements réclamés sur la ville sont réalisés.

M. Farine indique que toutes les demandes présentées ne concernent que la ville, qui s'étend jusqu'à la rue des Epinettes. Ils souhaiteraient qu'un crédit soit voté pour réaliser les mesures qui excèdent la mobilisation d'une association.

Quels sont leurs rapports avec la commune de Carouge? Que pensent-ils des variations de vitesse sur la rue du Grand-Bureau?

M. Farine indique qu'ils sont bien conscients du problème et qu'ils l'ont présenté à la commune de Carouge dont il dépend. Il indique que Carouge ne fonctionne pas de la même façon, les commissions n'ont pas les mêmes pouvoirs et il n'y a pas la même majorité claire, ce qui fait que les choses évoluent différemment.

Un commissaire relève qu'il y a souvent des accidents depuis que les stops ont été supprimés dans la zone 30 km/h et trouve que cela n'est pas sûr. Il indique que le giratoire de la rue des Ronzades a dû être diminué, car les bus TPG articulés ne passaient pas.

M. Farine rappelle que la suppression des stops est une recommandation fédérale. Il pense que cela oblige les conducteurs à ralentir.

Que proposent-ils de faire devant la Migros? Une commissaire a entendu dire qu'il était question de supprimer des places de parc et des places pour les vélos. Elle craint les répercussions dans ce quartier où la circulation est déjà difficile.

M. Barta explique qu'ils souhaitent avoir un aménagement pour que cela paraisse moins naturel de parquer là et qu'il y ait un contrôle plus actif. Il pense que s'il y avait un système de macaron la probabilité d'avoir une place de parc de une heure et demie pour les visites serait accrue.

M. Farine indique que l'entrée devrait être redessinée sur la rue Revillod et qu'ils proposent de mettre temporairement des stationnements en épi, en face, pour créer un décalage.

Une commissaire libérale s'inquiète d'entendre qu'ils voudraient faire élargir les trottoirs de la rue Caroline, qui est déjà impraticable pour les voitures. Elle rappelle qu'il s'agit d'un axe. N'y a-t-il pas une autre solution?

M. Farine indique que, selon un comptage qui a été fait, il y a moins de circulation du rond-point vers les Acacias en direction de Genève que dans l'autre sens. C'est donc qu'il y a déjà un report.

M. Barta fait remarquer que la difficulté vient aussi du fait que de nombreux véhicules sont mal parqués.

M. Kanaan remarque que les demandes se réalisent peu à peu et a l'impression qu'à la longue, comme cela s'est passé pour le quartier Cluse/Roseraie, les associations commencent à s'épuiser.

M. Farine indique que, par exemple, les associations de parents d'élèves ont d'autres préoccupations et qu'il n'est pas évident pour une petite association de se mobiliser pendant des mois.

Quelles sont leurs expériences depuis l'ouverture du M-Parc et ont-ils remarqué des changements?

M. Farine indique qu'un important trafic vient de la route des Jeunes et de la rue Vibert et qu'il n'y a pas encore de giratoire à cet endroit.

M. Barta précise que la création de la zone 30 km/h n'a pas réduit le trafic.

Discussion et vote

M. Deneys a noté que l'audition de représentants de la commune Carouge, de l'OTC et du Département de justice et police et des transports était souhaitée.

Une commissaire écologiste trouve que les demandes sont assez claires et qu'elles ne nécessitent pas d'audition.

Une commissaire libérale partage cet avis, mis à part le problème du transit qu'il faut voir avec le Canton.

Un commissaire de l'AdG/SI souhaiterait entendre l'OTC à propos du macaron.

La commissaire écologiste rappelle que les zones bleues sont gérées par l'Etat et qu'elles se font par vague en fonction des impulsions qu'il reçoit. Elle indique que, sur Carouge, cet objet a été préavisé négativement, mais elle pense que ce n'est pas aux habitants de la Ville de Genève d'en pâtir.

Le second commissaire trouve qu'il faut avancer et qu'il est inutile d'entendre l'OTC. Il rappelle que certaines demandes ont été formulées par les associations depuis plus de dix ans.

M. Kanaan déclare que, si l'on veut faire avancer les choses, il faut voter la motion avec un amendement demandant un projet d'arrêté pour un crédit d'investissement.

Il propose de rajouter dans la motion un tiret prévoyant la prise en compte des demandes d'Acacias 2000.

Un commissaire radical trouve qu'il ne faut pas préciser pour les mesures d'accompagnement à l'ouverture du P+R de l'Etoile le nombre de 600 voitures.

M. Kanaan est d'accord d'enlever ce chiffre.

Une commissaire libérale voudrait enlever la demande concernant la suppression du trafic de transit à défaut d'une solution de substitution.

Décisions

Les quatre mesures demandées par l'Association Acacias 2000 sont mises aux voix, à savoir:

- création d'une petite place piétonne devant la Migros et élargissement du trottoir à la rue Caroline, devant les commerces.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- sécurité sur le chemin de l'école: modification de la signalisation au carrefour Grand-Bureau/Epinettes/Mouettes.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- mesures d'accompagnement à l'ouverture du parc relais de l'Etoile en faveur des piétons (promenade des Vernets), des cyclistes (quai des Vernets), des bus TPG (rue des Ronzades).

Cette demande est acceptée par 11 oui et 1 abstention (L).

- mesures d'accompagnement à l'ouverture du M-Parc (25 novembre 2000): introduction d'une zone macaron et suppression du trafic de transit (rues du Grand-Bureau et Caroline).

Cette demande est acceptée par 8 oui et 4 abstentions (2 R, 2 L).

M. Kanaan propose de supprimer les quatre autres invites et d'introduire:

- à présenter un crédit pour réaliser ces objets.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDEE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de coordonner avec la Ville de Carouge la mise en place du plan de circulation dans le quartier des Acacias, à Genève et à Carouge, en prenant en compte les demandes d'Acacias 2000, soit:

- la création d'une petite place piétonne devant la Migros et l'élargissement du trottoir à la rue Caroline, devant les commerces;

- la sécurité sur le chemin de l'école: modification de la signalisation au carrefour Grand-Bureau/Epinettes/Mouettes;
- des mesures d'accompagnement à l'ouverture du parc relais de l'Etoile en faveur des piétons (promenade des Vernets), des cyclistes (quai des Vernets), des bus TPG (rue des Ronzades);
- des mesures d'accompagnement à l'ouverture du M-Parc: introduction d'une zone macaron et suppression du trafic de transit (rues du Grand-Bureau et Caroline).

Le Conseil administratif est chargé de présenter une demande de crédit pour réaliser ces objets.